

Questions au Feuilleton

2. Oui.
3. M. McKee a démissionné du ministère.
 - a) Le 26 mars 1979.
 - b) Pour des raisons personnelles.
4. Depuis son départ, les Postes canadiennes n'ont pas de dossier sur l'emploi de M. McKee.
5. Aucun bureau du gouvernement n'a été sollicité et Approvisionnements et Services Canada n'a pas octroyé de contrats pour des ministères clients à Gerald McKee Enterprises ou Gerald McKee.
6. Non.
7. La Commission de la Fonction publique a comme politique de ne pas communiquer ce genre de renseignements, respectant en cela l'esprit de la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne (Protection des renseignements personnels).
8. Sans objet.

LES INFORMATIONS CONCERNANT RADIO-CANADA

Question n° 2217—M. Cossitt:

Quels sont les nom et description de fonctions des employés de Radio-Canada (radio et télévision) affectés à la couverture de la réunion annuelle du parti Progressiste Conservateur tenue récemment à Ottawa?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration internes, comme les noms et les postes des employés affectés à des projets d'émissions particuliers. Cette coutume repose sur les raisons qui sont exposées en détail dans la réponse à la question n° 2,530 du 6 novembre 1975.

RADIO-CANADA—LA COTE D'ÉCOUTE

Question n° 2245—M. Cossitt:

1. Où les réseaux de télévision de Radio-Canada et de CTV sont-ils en concurrence directe?
2. A chaque endroit, la cote d'écoute de Radio-Canada est-elle supérieure à celle de CTV sur une période hebdomadaire et, sinon, quelles mesures a-t-elle prises pour l'améliorer?
3. La cote d'écoute de l'émission de nouvelles de 11 heures *The National* est-elle supérieure à celle des nouvelles de 11 heures de CTV et, le cas échéant, où?
4. Radio-Canada prend-elle des mesures pour améliorer le calibre de ses nouvelles nationales et, le cas échéant, lesquelles?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Saint-Jean, Sydney/Glace Bay, Halifax, Montréal, Ottawa/Hull, Toronto, Winnipeg, Regina/Moose Jaw, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver.

2. Les sondages préliminaires de A.C. Nielsen pour la saison 1980-1981, qui indiquent la performance de Radio-Canada pendant toute la saison dans tout le pays, démontrent que les stations de Radio-Canada ont une proportion d'écoute de 24 p. 100. L'auditoire est tellement fragmenté dans un certain nombre de centres que les stations américaines ont une cote d'écoute plus élevée que Radio-Canada ou CTV.

Il faut noter cependant que la part de l'écoute canadienne consacrée aux émissions canadiennes correspond approximativement à la proportion d'émissions canadiennes ou au choix d'émissions canadiennes de télévision qui leur sont présentées—contrairement aux émissions américaines et étrangères disponibles.

Étant donné que les firmes de sondage peuvent donner les informations demandées sur le réseau CTV, les statistiques concernant l'écoute de CTV devraient être demandées directement à ce réseau.

Dans sa programmation générale, Radio-Canada n'est pas en concurrence directe avec CTV en raison des responsabilités particulières de la société en vertu de la loi sur la radiodiffusion et la variété d'émissions qui en résulte. Tous les radiodiffuseurs aimeraient voir leur part d'auditoire augmenter et Radio-Canada continuera d'améliorer ses productions dans la mesure où les ressources en personnel et les fonds le lui permettront.

3. La proportion de l'auditoire de Radio-Canada pour les nouvelles nationales de fin de soirée est plus élevée que celle de CTV à Ottawa et Winnipeg. Au cours de la saison 1980-1981, les auditoires des deux bulletins de nouvelles de fin de soirée des deux réseaux étaient égaux en termes absolus sur le plan national.

4. Radio-Canada considère que *The National* est déjà une émission de nouvelles supérieure et de qualité internationale. Cependant, en septembre 1981, l'émission sera avancée de 11 heures à 10 heures et elle sera suivie quotidiennement par une émission d'actualité nationale diffusée par satellite. L'ensemble, présenté à une heure de grande écoute, permettra aux Canadiens de mieux percevoir leur pays et le monde.

RADIO-CANADA—LES ACTIVITÉS DE LA COLLINE DU PARLEMENT

Question n° 2312—M. Cossitt:

1. Combien de personnes sont affectées par la société Radio-Canada à la couverture des activités de la Colline du Parlement et des ministères et combien y a-t-il a) de techniciens b) de journalistes ou de reporters?
2. Combien de personnes travaillent aux réseaux a) français, b) anglais, c) international de la société?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: les chiffres suivants correspondent au personnel travaillant pour quatre réseaux radio, deux réseaux de télévision en anglais et en français plus Radio Canada International.

1. 91.

a) 31.

b) 29.

Remarque: Les employés ne figurant pas en a) et b) sont les réalisateurs, les monteurs, les directeurs, les assistants à la production et le personnel de soutien.

2. Des employés indiqués en 1,

a) 39.

b) 44.

c) 8.